



STILL INFO

Bulletin d'information municipal

N° 276
OCTOBRE 2015

DATES A RETENIR

Samedi 7 novembre : soirée carpe frite, Salle des Fêtes organisée par la Musique Municipale

Marché hebdomadaire : tous les vendredis de 16h30 à 19h00, place de la Salle des Fêtes

Vente de pizzas : tous les 1ers jeudis du mois à partir de 18h, place de la Salle des Fêtes

mercredi 7 octobre : réunion d'information plantations 2015-2016 à 20h, salle du Conseil Municipal de la Mairie

PERMANENCE UNIAT UNION DES INVALIDES ET ACCIDENTES DU TRAVAIL

Pré retraités – veuves – retraités
de tous régimes
1^{er} samedi du mois de 10h à 11h
à la Mairie

CONTACTS MAIRIE

Du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 9h à 11h
Tel : 03.88.50.00.33
Fax : 03.88.50.15.22
accueil@mairiedestill.fr

Chères Stilloises, Chers Stillois,

Voici l'année 2015 déjà bien entamée.

2015, date d'anniversaire d'un demi-siècle de jumelage de deux villages que rien ne destinait à se rencontrer. Pourtant, deux musiciens venant chacun d'un côté du Rhin se croisèrent et se lièrent d'amitié durant la Seconde Guerre mondiale. De là est née une amitié franco-allemande. L'été 1965 fut le début de cette grande histoire de jumelage malgré le contexte difficile. En effet, les plaies de la guerre étaient encore ouvertes. Depuis ce temps, les habitants, les élus municipaux, les associations, les paroisses et les écoles de Still et d'Oberwolfach n'ont cessé de créer des liens, rendant cette union vivante. Celle-ci est le fruit d'une grande famille qui se distingua durant ces deux dates d'anniversaire. Le 28 juin et le 20 septembre, de nombreux stillois ont répondu présent et je tiens, en tant que responsable de la commission jumelage, à les remercier tout particulièrement. Je remercie également tous les conseillers municipaux actuels et précédents qui m'ont soutenu et qui, par leurs idées et leur créativité, ont rendu possible c'est deux agréables journées. De nombreux campeurs du camp de loisir « Mon repos » étaient présent à ces dates.

Je suis moi-même responsable depuis deux saisons de cet endroit au grand calme où les citadins viennent se ressourcer depuis un bon nombre d'années. Durant la fermeture hivernale, nous allons nous atteler à d'importants travaux. Tels que la création d'un nouveau club house, pour la nouvelle équipe de l'amical des campeurs. Ainsi que la mise aux normes des douches et un accueil qui sera plus visible pour les campeurs de passages, qui d'année en année sont de plus en plus nombreux à venir découvrir cet endroit plaisant.. Je suis complaisant de faire vivre notre village, où nous sommes tous privilégiés de par le dynamisme de ses villageois.

Amicalement, Pascal Geispieler
Adjoint au maire.

Plantations 2015-2016



Réunion d'information mercredi 7 octobre à 20h à la mairie de Still.

Les journées de plantations sont prévues les samedis 5 décembre 2015 et 30 janvier 2016

La commune invite à déjeuner l'ensemble des participants, merci de bien vouloir vous inscrire en Mairie pour une question d'organisation.



ETAT-CIVIL : GRANDS ANNIVERSAIRES

Mme SCHOEFFEL Emilie
Née le 15.10.1922, fêtera ses **93 ans**

Mme BRAUN Marie-Thérèse
Née le 05.10.1929, fêtera ses **86 ans**

Mme CHORVOZ Marthe
Née le 10.10.1929, fêtera ses **86 ans**

Mme FISCHER Louise
Née le 26.10.1932, fêtera ses **82 ans**

Mme SITTER Marie-Thérèse
Née le 15.10.1929, fêtera ses **86 ans**

Mme WIDLOECHER Marie-Madeleine
Née le 25.10.1929, fêtera ses **86 ans**

Mme WIEDER Françoise
Née le 16.10.1931, fêtera ses **84 ans**

Mme KASTNER Madeleine
Née le 02.10.1935, fêtera ses **80 ans**



ANNONCES

DATES DES BATTUES SUR LE LOT DE CHASSE N° 3

17 et 18 octobre 2015
7 et 8 novembre 2015
28 et 29 novembre 2015
12 et 13 décembre 2015
9 janvier 2016
3 janvier 2016

VENTE DE PIZZAS

Tous les 1^{ers} jeudis du mois
un camion de vente de pizzas
sera sur la place de la Salle
des Fêtes à partir de 18h



MARCHE HEBDOMADAIRE

Le marché hebdomadaire du
vendredi matin, place de la Salle
des Fêtes aura lieu les jeudis soirs
de 16h30 à 19h00, toujours place
de la Salle des Fêtes



COURS DE YOGA

Les cours de yoga ont repris. Pour les
personnes intéressées ils ont lieu les lundis
soirs de 20h00 à 21h00, à la Salle des Fêtes



BELOTE

Les parties de belote reprennent le
mercredi 21 octobre, salle Brassens à
14h.

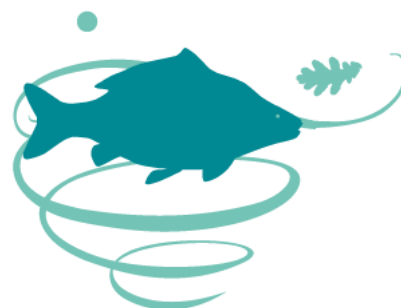


MUSIQUE MUNICIPALE DE STILL**Soirée Carpe Frite**

Animation musicale «Golden Sound»

Samedi 7 novembre 2015 à partir de 19h30**Salle des « Tuileries » à STILL****Au menu :**

- Apéritif
- Carpe frite à volonté avec salade de pomme de terre,
- Frites et salade verte
- Fromage
- Café et dessert

**Au Prix de 22€****Menu enfant : boisson, steak haché, frites, dessert à 10€****Renseignement au 06.21.37.20.33 ou 03.88.50.16.72 ou chez les membres de la Musique**

**Coupon réponse à déposer chez Rémi Ohrel 33 rue de Flexbourg à Still
Date limite 23 octobre 2015**

Nom Prénom

Adresse

Nombre de menu adulte : x 22 € =

Nombre de menu enfant : x 10€ =

Total €

Chèque à établir à l'ordre de la Musique Municipale de Still**CLUB DE L'AMITIE**

La Municipalité organise une sortie automnale en bus le mercredi 14 octobre 2015 au Mont Sainte Odile

Le déjeuner (entrée, plat et dessert) + le voyage (en bus) : 15 €

Le départ se fera de la Salle des Fêtes à 10h00

Paiement par chèque à l'ordre de l'ASA ou en espèce à déposer à la mairie avant le 10 octobre 2015.

COUPON REPONSE

Nom – Prénom :

Numéro de téléphone :

Paiement par : Chèque Espèce



CONSEILS AVANT L'HIVER

Les premières cheminées commencent à fumer dans notre village. Il est important de rappeler quelques conseils de prudence et de sécurité pour éviter le pire.

Mes équipements de chauffage sont en bon état de marche.

Mes cheminées sont ramonées et tous les conduits sont étanches.

Le stockage du combustible est éloigné des points chauds.

Je ne colmate pas les entrées d'air prévu pour assurer la bonne combustion.

Ma pile dans le détecteur avertisseur de fumée est en fonctionnelle.

Il faut rappeler qu'une mauvaise combustion dégage un gaz, le CO. LE MONOXYDE DE CARBONE est inodore, incolore et insipide ; ce gaz est mortel.

En cas de feu, fermer le tirage du poêle ou de la chaudière si possible, fermer l'arrivée du combustible, quittez et faite quitter l'endroit puis fermez la porte derrière vous, appeler les sapeurs-pompiers en faisant le N°18.

Tout travail en hauteur doit se faire avec un équipement adapté ; un escabeau, une échelle stable et attachée, un échafaudage conforme. Une chute de votre propre hauteur peut être mortelle, pensez à vous munir d'un harnais de sécurité, le point d'ancrage doit se faire plus haut que votre position de travail.

En cas de besoin, appeler les secours en faisant le 18 pour les sapeurs-pompiers, le 15 pour le SAMU, le 17 pour la gendarmerie. Donner un message clair à votre interlocuteur

La section des sapeurs-pompiers de Still-Heiligenberg est à votre service.

UNIAT-ALSACE

Siège social : 28 rue du Fbg de Saverne 67000 STRASBOURG

Téléphone : 03.88.15.00.05 – courriel : uniat@uniat-alsace.fr

Taxes d'habitation et télévision

Peuvent bénéficier des conditions d'exonération harmonisées taxe d'habitation et redevance télévision, les personnes âgées de plus de 60 ans, les veuf-veuves quel que soit leur âge, les invalides 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie, les bénéficiaires de l'ASI ou de l'ASPA (ancien FNS) en plus, il faut que leur revenu fiscal de référence soit inférieur au barème et qu'ils vivent seul ou avec le conjoint des personnes remplissant les mêmes conditions fiscales.

Retraités : cotisations sociales

Les cotisations sociales (CSG, CRDS, assurance maladie) sont de 8.9% sur la pension de base et 9.9% sur la retraite complémentaire. Les retraités peuvent en être exonérés, à condition que leur revenu fiscal de référence soit inférieur au barème. La notion d'imposition ou de non-imposition n'est plus prise en compte. N'hésitez pas à venir vous renseigner à l'une de nos permanences.

Parce que la vie n'est pas un long fleuve tranquille, l'UNIAT est à vos côtés

Face aux difficultés de plus en plus importantes, l'UNIAT poursuit son combat au service de tous les assurés sociaux. Notre tâche se complique tous les jours car les lois, elles-mêmes, sont de plus en plus complexes, et, surtout, elles sont de plus en plus fréquemment modifiées !

On nous pose beaucoup de questions concernant la retraite ! Tout le monde est impatient de connaître la date à laquelle ils vont enfin pouvoir bénéficier d'un repos amplement mérité.

Le principe de l'augmentation de l'âge de la retraite à 62 ans n'a pas été remis en cause ! Les assurés nés à partir du 1^{er} janvier 1955 partiront à la retraite à l'âge de 62 ans avec 166 trimestres de cotisation. La durée de cotisation va augmenter.

Le compte pénibilité mis en place au 1^{er} janvier 2015 est d'une complexité incroyable. Les critères sont très restrictifs et ces dossiers seront difficiles à instruire.

Il faut également noter qu'il n'y a eu aucune augmentation de la retraite complémentaire au 1^{er} avril 2015 et il n'y aura pas d'augmentation des pensions de base au 1^{er} octobre 2015. Et ne parlons même pas de la prime de 40€ qui est une « aumône » pour nos retraités.

Les chômeurs sont aussi malmenés, une annonce a été faite pour intégrer les assurés nés en 1954, 1955 et 1956 au dispositif de l'ATS, permettant ainsi aux chômeurs de longue durée, et proche de la retraite, de bénéficier d'un revenu de remplacement jusqu'à la liquidation de cette dernière, mais il n'en est rien, ce n'était qu'un feu de paille, espérons que notre Gouvernement saura prendre cette détresse là en compte car après 40 années de travail, on mérite cette considération !

Mais nous ne pouvons oublier nos adultes handicapés, nos invalides, nos veuves (veufs), etc, qui souffrent aussi devant une situation de plus en plus difficile...

L'UNIAT est là pour vous apporter l'aide qu'il vous faut pour réussir à obtenir vos droits en matière de législation sociale. Comme nous le disons souvent, nous ne pouvons pas faire de miracle, mais l'UNIAT sera toujours là pour vous aider à tenir le gouvernail dans l'océan déchaîné de la législation sociale.



RESTAURANT LES TUILERIES

Tous les vendredis soir
au mois d'octobre 2015
(sur réservation)

Tartes flambées à volonté
(uniquement tartes salées)
11,00 €



Dimanche 18 octobre 2015 à midi

Couscous maison
14,90 €

Dimanche 25 octobre 2015 à midi

Moules marinières ou crème
Frites
A volonté
13,90 €



Pensez à réserver, les places sont limitées

☎ 03.88.97.74.49

80 GRAND'RUE - 67190 STILL

Jour	Midi	Soir
Lundi	Fermé	
Mardi	11h30 – 14h00	Fermé
Mercredi	11h30 – 14h00	Fermé
Jeudi	11h30 – 14h00	Fermé
Vendredi	11h30 – 14h00	18h30 – 21h30
Samedi	Fermé	18h30 – 21h30
Dimanche	10h45 – 14h00	18h30 – 21h30

Plat du jour

Du mardi au vendredi midi à 8.90€ entrée – plat
Nous proposons aussi des suggestions en semaine à midi

Pour les repas de familles (mariage, anniversaire,
communion, baptême ou autre nous vous proposons
des menus)

Restaurant les Tuileries, 80 Grand Rue

Tél : 03.88.97.74.49



Association COLEGRAMME
Salle des Fêtes « Les Tuileries »
80, Grand'Rue 67190 STILL
Tél : 06.10.24.92.40



Les Mercredis au Péricolaire COLEGRAMME

« CROC » Ta Vie...
La Sensibilisation Alimentaire



Mercredi 30 Septembre 2015

Qu'est-ce que le goût ?
Sous forme d'un Grand Jeu de L'Oie



Mercredi 07 Octobre 2015
Décoration Alimentaire
« Animaux En Fruits »



Mercredi 14 Octobre 2015
Atelier Cuisine « L'Automne Epicé »

Les Vacances De « La TOUSSAINT »



L'AUTOMNE «Ça Étonne»

Semaine 43 du 19 au 23 Octobre
« Feuilles - Arbre - Calendrier... »

Le Village Des Sorcières

Semaine 44 du 26 au 30 Octobre
« Expériences - Potion Magique - Goûter d'Alloween !!! »



Activités diverses et variées (cuisine, promenade, histoire, bricolage, sortie...)

Inscription jusqu'au 14 Octobre 2015

Ouverture de l'Accueil :

Mercredi : De 11h00 à 18h00 ou 14h00 à 18h00

Vacances Scolaires : De 7h45 à 18h00

Avec un accueil échelonné le matin jusqu'à 9h00 et les départs à partir de 17h00.
Pour les enfants à partir de 4 ans révolus jusqu'au CM2.

Également pour les pré-ados (collège) si inscription et confirmation de présence.

Pour tous renseignements :

Salle des Fêtes « Les Tuileries » 80, grand 'rue 67190 STILL
Téléphone : 06.10.24.92.40

Site Internet : colegramme.homeip.net

Adresse mail : associationcolegramme@orange.fr



ARRONDISSEMENT EXTRAIT DU PROCES VERBAL
MUTZIG DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
CONSEILLERS ELUS : 19 SEANCE du 25 août 2015
CONSEILLERS EN
FONCTION : 19 Sous la Présidence de M. Laurent HOCHART
CONSEILLERS
PRESENTS : 13

MEMBRES PRESENTS : Marie-Odile LIEN - Emmanuelle GIRARD – Gilles NEVERS – Corinne ROYER, Adjoints
Chantal SITTLER – Philippe KELLER – Thomas PASCUAL - François THEILLER - Martine THOMAS - Stéphanie
FRANKINET - Camille BOUCHAIN - Jean-Philippe SIEGEL

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Eric PAGNANI – Pascal GEISPIELER - Michel VIX - Frédéric SIEGEL -
Catherine JAEGLE - Sylvie FISCHER

Eric PAGNANI donne procuration à Laurent HOCHART
Michel VIX donne procuration à Marie-Odile LIEN
Catherine JAEGLE donne procuration à Camille BOUCHAIN
Pascal GEISPIELER donne procuration à Gilles NEVERS
Sylvie FISCHER donne procuration à Corinne ROYER
Frédéric SIEGEL donne procuration à Philippe KELLER

COMPTE RENDU

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2015

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 27 mai 2015.

Subvention pour l'Association Still Animation

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 8 420 euros à l'Association Still Animation au titre de la participation de la commune aux manifestations relatives au 50^e anniversaire du Jumelage Still-Oberwolfach et à la célébration du 14 juillet (concert du 13 juillet).

Subvention à l'Association « Les copains de Still »

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'Association « Les copains de Still » pour sa participation active aux manifestations relatives au 50^e anniversaire du Jumelage Still-Oberwolfach et à la célébration du 14 juillet (concert du 13 juillet). Cette subvention sera payée par le biais de l'ASA.

Subvention pour l'AS Still Football club 1930

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention supplémentaire exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'Association « Still Football club 1930 » pour soutenir la célébration de son 85^e anniversaire.



Subvention pour l'Amicale des Campeurs

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 1.050-€ euros à l'Amicale des Campeurs afin de participer aux frais d'obtention d'une Licence III pour l'exploitation du bar du Club house du camping ainsi qu'aux frais d'organisation de l'Assemblée Générale 2015 de l'Association.

Subvention pour l'Association Fant@still

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

DECIDE d'allouer une subvention d'un montant de 300 euros à l'Association Fant@still pour sa participation active aux manifestations relatives au 50^e anniversaire du Jumelage Still-Oberwolfach et à la célébration du 14 juillet (concert du 13 juillet).

Caution concernant les badges du camping

Suite à recensement, un certain nombre de cautions de badges n'ont plus lieu d'être comptabilisées au compte 165 car les badges correspondants ont été perdus ou non restitués lors des départs. Il convient donc d'émettre les mandats correspondants au compte 165 pour une recette exceptionnelle au compte 7718. -

Caution concernant les badges camping

Les cautions concernant les badges camping ont été encaissés et comptabilisées à tort sur le budget communal,

Il y a lieu de transférer les sommes correspondantes du budget principal (mandats au c/ 165) sur le budget camping (titres au c/165).

Adoption de décisions modificatives

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1612-11,

VU la délibération du 9 avril 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

CONSIDERANT que des écritures sont à effectuer,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes	74121	Dotation Solidarité rurale	+ 10 370
Dépenses	6574	Subvention fonct. organisme droit privé	+ 10 370

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	020	Dépenses imprévues	- 5 400
Dépenses	165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 5 400

BUDGET CAMPING

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes	7718	Produits exceptionnels	+ 1 800
Dépenses	022	Dépenses imprévues	+ 1 800

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes	165	Dépôts et cautionnements reçus	+ 3 600
Dépenses	020	Dépenses imprévues	+ 3 600

Autorisation pour le dépôt d'une déclaration préalable de travaux

Vu le projet de remplacement du portail de l'école maternelle, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable de travaux.

Subvention pour une classe de découverte

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 6 euros par jour et par élève pour un élève de STILL fréquentant la classe de l'école des Près de Lingolsheim pour une classe de découverte à Mesnil Saint Père – durée de 5 jours – soit un montant de 30 euros.



Subvention pour des voyages scolaires

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 6 euros par jour et par élève pour des élèves fréquentant le Lycée-Collège Henri Meck de Molsheim pour :

- 1 élève en voyage en Pologne – durée 6 jours – soit 36 €
 - 1 élève en voyage à La Plagne – durée 7 jours – soit 42 €
 - 1 élève en voyage en Ecosse – durée 7 jours – soit 42 €
 - 2 élèves en voyage en Andalousie – durée 9 jours – soit 108 €
 - 2 élèves en voyage en Thuringe – durée 5 jours – soit 60 €
- soit un montant de 288 €.

Location du lot de chasse intercommunal Still-Balbronn

Vu la demande de Monsieur Denis Schmitt, locataire du lot de chasse intercommunal Still-Balbronn concernant le paiement du prix de la location en deux versements, le Conseil Municipal donne son accord pour le paiement en deux versements à partir de l'année 2016.

Contrat de prestation de services de nettoyage de locaux communaux

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de nettoyage de certains bâtiments communaux à la Société KG SERVICES. Ces travaux de nettoyage seront régis par une convention signée entre la commune et l'entreprise KG SERVICES, représenté par Monsieur Geoffrey KIENZ domicilié OBERNAI.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Taxe sur la consommation finale d'électricité – fixation du coefficient

Vu la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 – article 37 concernant les nouvelles règles tarifaires s'appliquant en matière de taxe locale sur la consommation finale d'électricité,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er : le coefficient de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 6 % à compter de l'exercice 2016.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux



PAT THIÉBAUT EXPOSÉ

MAIRIE de MUTZIG
du 29 OCT. au 2 NOV.
de 10h. à 18h.
DESSINS - LIVRES - CARTES - POSTERS



(*) allez, on y va! ...

